

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

**OBJET : Mise à disposition d'une affranchisseuse par la Communauté d'agglomération du pays châtelleraudais**

*Mesdames, Messieurs,*

*L'article L. 5211-4-3 du Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité de mise en commun de moyens entre un établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes-membres, y compris pour l'exercice par les communes de compétences qui n'ont pas été transférées à l'E.P.C.I.*

*C'est dans ce cadre que la commune a sollicité la Communauté d'agglomération du pays châtelleraudais (C.A.P.C.) qui a acquis une affranchisseuse, afin de convenir de la mise à disposition de ce matériel.*

*L'équipement serait mis à disposition dans le local du service courrier et son utilisation se ferait selon les besoins de chacune des parties sans ordre de priorité, pour une durée d'un an, renouvelable par décision expresse des parties 4 fois, sans pouvoir excéder 5 ans.*

*Le remboursement au prorata de l'utilisation se fera dans les conditions suivantes : la commune de Châtellerault s'engage à rembourser la CAPC en fonction du taux d'utilisation : coût moyen d'un affranchissement multiplié par le prorata du nombre d'affranchissements de la commune par rapport au total de l'année précédente. Pour l'année 2011, le remboursement par la commune se fera sur la base de la répartition suivante : 60 % commune, 40 % CAPC.*

*Le remboursement fait par la commune à la CAPC aura lieu en fin d'année, suite à l'émission d'un titre de recettes de la CAPC à l'égard de la commune.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L. 5211-4-3 du Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** l'intérêt de mutualiser du matériel entre la C.A.P.C. et une ou plusieurs communes-membres,

Le conseil municipal, ayant délibéré, autorise le maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée de mise à disposition d'une affranchisseuse entre la commune et la C.A.P.C. et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**UNANIMITE**